



Grasse, le 9 janvier 2017

Madame la Directrice Territoriale,

Le SNPES PJJ et la CGT PJJ vous interpellent concernant la situation de l'UEAJ et de l'UEMO d'Antibes.

Des travaux sont actuellement entrepris pour remplacer une partie des planchers entre le premier et le second étage.  
Il semble que ces travaux aient été précipités par une fuite d'eau.

Après une semaine de travaux, la Directrice de service a autorisé les personnels à travailler à distance des locaux.

L'ensemble des personnels des deux unités se trouve dans une situation catastrophique et se débrouille comme il le peut.  
La Directrice de service a autorisé la délocalisation pour des raisons dites de confort, officieusement le public n'est plus accueilli dans les unités. Mais les familles n'ont pas été officiellement informées de la situation.

Les personnels ont effectué des alertes dans les cahiers d'hygiène et de sécurité ainsi que dans les registres de danger graves et imminents dès le 3 janvier.

Concernant les conditions de travail, mais aussi et surtout concernant la sécurité globale de la structure ( risque d'effondrement des planchers), nous vous avons alerté le 6 janvier.

Nous avons constaté avec regret que vous n'aviez pas encore alerté le CHSCT-D. Heureusement nous l'avions fait ! Vous nous avez alors affirmé que l'évacuation des locaux était une mesure de confort et qu'une expertise était en cours concernant la résistance des planchers de la structure.

Pourtant, le rapport établi le 9 janvier 2017 par l'entreprise VERITAS ne constitue en rien une expertise de la solidité des planchers. En effet, il est mentionné dans ce rapport :

*p3 « L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux »*

*P 3 encore « Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agent de dégradation biologique du bois »*

*p 4 « seul le niveau 1 ( plafond et plancher) a été diagnostiqué à la demande du client »*

*p 6 « recherche visuelle d'indice »*

*p 6 « cet examen a été limité aux parties visibles normalement accessibles »*

*p 7 « il a été repéré la présence de champignons lignivores et de traces de vrillettes, la cause provient de fuites d'eaux d'anciennes salles de bain sur une villa utilisée auparavant par un hôtel. »*

Madame CHIBANE se veut rassurante, avance que les capteurs installés concernant la stabilité des fondations n'ont rien décelés.

A notre sens, un plancher et des poutres complètement endommagés ne déclenchent pas un ou des capteurs.

**Si nous nous référons au rapport et aux extraits cités, il n'est pas possible d'affirmer que la sécurité est assurée ou encore tout risque écarté !!**

**Au nom du principe de précaution, nous exigeons qu'une expertise complète de toute la structure en bois soit diligentée et qu'un écrit vienne garantir qu'il n'y a pas de danger à accueillir personnels et public.**

**Les personnels attendent aussi un soutien actif de la chaîne hiérarchique sur l'organisation de l'activité pendant cette période de travaux. Une écoute bienveillante ne suffit pas !**

Didier PORAS  
Pour le SNPES-PJJ-FSU 06

Annelise MERCURELLI  
Pour la CGT 06